



**AVIS DE CONCOURS RESERVE POUR
LE RECRUTEMENT D'UN ANIMATEUR**

Un concours réservé, en application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 et de ses textes d'application, aura lieu au Centre Hospitalier Louis Daniel BEAUPERTHUY en vue de pourvoir **UN (1)** poste vacant d'animateur dans l'établissement.

Le concours comportera :

- Une épreuve unique d'admissibilité portant sur l'examen des titres détenus par le candidat,
- Une épreuve orale d'admission consistant en un entretien d'une durée maximale de vingt-cinq minutes avec le jury qui, dispose à cet effet du dossier, accompagné des pièces justificatives, constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Peuvent faire acte de candidature, les agents contractuels titulaires soit d'un diplôme d'Etat aux fonctions d'animateur (DEFA) ou du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS), spécialité animation sociale, ou du brevet d'Etat d'animateur technicien de la jeunesse et de l'éducation populaire (BEATEP), spécialité activités sociales vie locale, ou d'un diplôme reconnu équivalent par la commission instituée par le décret du 13 février 2007 susvisé, et répondant aux conditions fixées par les articles 25 et 26 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique :

- Occuper à la date du 31 mars 2011, en qualité d'agent contractuel, un emploi à temps complet ou un emploi à temps non complet pour une quotité de temps de travail au moins égale à 50% d'un temps complet.
- Se prévaloir d'une durée de services publics effectifs au moins égale à quatre années en équivalent temps plein :
 - 1° Soit au cours des six années précédant le 31 mars 2011
 - 2° Soit à la date de clôture des inscriptions. Dans ce cas, au moins deux des quatre années doivent avoir été accomplies au cours des quatre années précédant le 31 mars 2011.

Les demandes d'admission à concourir devront être adressées, le cachet de la poste faisant foi, au plus tard le **24 Octobre 2014**, ou remis contre récépissé à :

**Monsieur le Directeur
Centre Hospitalier Louis Daniel BEAUPERTHUY
Route de Mahault
97116 POINTE-NOIRE**

Les candidats devront fournir les pièces suivantes :

- 1) Une lettre de candidature
- 2) Copie des diplômes, titres ou une copie de ces documents,
- 3) Un curriculum vitae établi par le candidat sur papier libre incluant les formations suivies et les emplois occupés et en précisant la durée,
- 4) Dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) à retirer à la direction des ressources humaines

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Direction des ressources humaines et par mail à l'adresse suivante : m.thibaudier@chldb.fr

Fait à Pointe-Noire, le 15 septembre 2014

Le Directeur,


Eugène GUIRIABOYE

